

## L'Humanité

30 mars 2010

Montpellier, correspondance.

### Quand la high-tech menace l'école

*Caméras, biométrie, fichage... Le réseau des enseignants en résistance a dénoncé, ce week-end, le développement au sein de l'école de technologies à des fins sécuritaires.*

« Au regard de la Convention internationale des droits de l'enfance, l'école en France est hors la loi, affirme le philosophe et psychopédagogue Bernard Defrance. Car, contrairement aux exigences des articles 12 à 15, elle cherche à habituer les enfants à la soumission et non à les aider à jouir progressivement des droits d'expression, d'association, d'opinion. » Salves d'applaudissements des professeurs et parents d'élèves dans la salle. Ils étaient plusieurs centaines, ce week-end à Montpellier, à participer au Forum pour une école publique, laïque et populaire, organisé par le réseau des enseignants en résistance. But : informer des transformations actuelles de l'école et débattre de son avenir. Parmi les principales inquiétudes, l'intrusion au sein de l'école de technologies numériques à des fins sécuritaires : caméras, portails biométriques, livret électronique des compétences et, bien sûr, fichier Base élèves. Très critiqué, ce dernier permet de collecter des informations sur les enfants (absentéisme, comportement...) dès leur entrée en maternelle et tout au long de leur scolarité. Depuis un an, 2 000 parents ont porté plainte contre X pour dénoncer ce fichage. « Quand l'institution se donne les moyens d'expliquer l'attitude violente d'un ado par un comportement bagarreur qu'il avait en maternelle, il y a mise en danger des libertés publiques », explique Jean-Jacques Gandini, membre de la Ligue des droits de l'homme et avocat du Collectif national de résistance à Base élèves. Le parquet de Paris doit décider prochainement de la suite à donner à ces plaintes.

Autre sujet qui fâche : le développement de la biométrie à l'entrée des cantines. « C'est un moyen pour les entreprises de mettre un pied dans la porte de l'école avant d'étendre le système », prévient le magistrat Gilles Sainati. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les recommandations du groupement des industries électroniques en 2005 : « La sécurité (étant) très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles, il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance (...), et ce dès le plus jeune âge. » Au nom de la sécurité, le fichage électronique cherche donc à se banaliser sur les bancs de l'école. Un lieu où l'on voit même fleurir un vocabulaire venu du droit pénal. « Dans les règlements intérieurs apparaissent de plus en plus des "travaux d'intérêt général", explique le psychiatre Robert Brès, ce qui tend à considérer que chaque enfant est un délinquant potentiel. »

Christelle Chabaud